



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2017-061

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2017

Sommaire

DDT

71-2017-07-07-001 - Subdélégation de M. Dussarrat à ses collaborateurs (9 pages)	Page 3
71-2017-07-07-002 - Subdélégation de signature de M. Dussarrat à ses collaborateurs en matière d'ordonnance secondaire (4 pages)	Page 13

DDT

71-2017-07-07-001

Subdélégation de M. Dussarrat à ses collaborateurs

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ **portant subdélégation de signature**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 19 février 2015, portant nomination de M. Gilbert PAYET en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015055-0008 du 24 février 2015 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-083-0010 du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2015 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GAILDRAUD, la subdélégation de signature peut être exercée par Mme Laure REVEL, agissant en sa qualité de secrétaire générale.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée :

1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Mme Laure REVEL | Secrétaire générale |
| - M. Alain FAURE | Chef du Service Économie Agricole |
| - M. Laurent CHARASSE | Chef du Service Économie Agricole par intérim |
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Thomas CHERAMY | Chef du service Habitat |
| - M. Jean-Michel BILLIONNET | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - M. Benoît LANGARD | Chef du Service Appui aux Territoires |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Planification de l'Urbanisme |
| - M. Marc EZERZER | Chef du service Environnement |

- Mme Pascale CHARDON-LEYES Chargée de la mission juridique
La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de Mme Laure REVEL à :

- M. Bruno NOUVEAU Adjoint à la Secrétaire générale responsable GPEC

En cas d'absence de MM. Alain FAURE et Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole

- M. Thierry LE BOUDEC Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE Adjointe au chef du service Habitat

En cas d'absence de M. Jean-Michel BILLIONNET à :

- Mme Bernadette FOURNIER Adjointe au chef de la Mission Connaissance des
Territoires et Prospective

En cas d'absence de M. Benoît LANGARD à :

- Mme Gwenhael BONTÉ Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires

En cas d'absence de M. Marc EZERZER à :

- M. Bernard GAESSLER
ou Adjoints au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS

2°/ Pour les autorisations individuelles de transports exceptionnels (rubrique 1 de l'annexe n° 1), de dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (rubrique 2 de l'annexe n° 1) et les autorisations individuelles de circulation les dimanches et jours fériés (rubrique 3 de l'annexe n° 1) à :

- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie
de Crise

- M. Didier LETHENET Référent du pôle circulation, réglementation de la route et
transports

- Mme Estelle BONY Agent défense
 - Mme Valérie DUBAND-PERRIN Gestionnaire de transports exceptionnels
- et dans le cadre de la permanence du week-end et des jours fériés à :
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
 - M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
 - M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
 - M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
 - M. Jean-Michel BILLIONNET Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
 - M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
 - Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme
 - M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
 - Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
 - Mme Pascale CHARDON-LEYES Chargée de mission juridique et chef de cabinet

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au Chef de l'unité Éducation Routière

4°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 5 et 6 de l'annexe n° 1 par :

- Mme Bernadette ROBIN Chef de l'unité Qualité Construction

5°/ Pour les rubriques 7 à 13 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN Chef de l'unité Expertise – Fiscalité

- Mmes Dominique BARNET et Chantal MAUCHAND, chefs des unités d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.

6°/ Pour la rubrique 14 de l'annexe n° 1, à :

- Mme Gwenhael BONTÉ Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires
- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité

Article 3 :

Pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes à :

- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
- M. Jean-Michel BILLIONNET Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
- M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Bernadette ROBIN Chef de l'unité Qualité Construction,
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-sociale,
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière,
- Mme Annick VENET Chargée de mission Communication,
- M. Hubert RAULT Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers,

- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique

- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

à l'effet de certifier conformes à l'original les documents contractuels et les décisions de la personne responsable.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 7 juillet 2017

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Signé

Christian DUSSARRAT

SUBDELEG DDT A COLLABOR (07-07-2017).odt

ANNEXE N° 1

I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE			
EXPLOITATION DES ROUTES			
1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006	M. Loïc DUFFY M. Didier LETHENET Mme Estelle BONY Mme Valérie DUBAND-PERRIN
2	Dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015	
3	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011	
4	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les inspecteurs, - attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles, répartition des places d'examen, - contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places, - gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés, - gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution, - convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation, - transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens, - vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres, - programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers, - traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats, - agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière, - autorisations d'animer et d'enseigner 	<p>Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001</p>	M. Lionel PARET Mme Marie-Hélène LACRAMPE

5	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006- 1089 du 30 août 2006	Mme Bernadette ROBIN
6	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006- 1089 du 30 août 2006	
II - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
a/ CERTIFICAT D'URBANISME			
<u>Instruction</u>			
7	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR			
<u>Instruction</u>			
8	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
9	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
10	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
11	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
12	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotis	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX			
13	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Marie-Thérèse PLAT Mme Chantal MAUCHAND
d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME			
14	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	Mme Gwenhael BONTÉ M.Michaël MONTERNOT

Annexe mise à jour le 1^{er} mars 2017

DDT

71-2017-07-07-002

Subdélégation de signature de M. Dussarrat à ses
collaborateurs en matière d'ordonnance secondaire

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.

Vu l'arrêté n° 71-2017-03-01-005 du 1^{er} mars 2017 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,

- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières déconcentrées », n° 724,
- Arrêtés et conventions relatifs à l'attribution de financements européens au titre des axes 3 et 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 (crédits FEADER).

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine GAILDRAUD Directrice adjointe
- Mme Laure REVEL Secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Thomas CHÉRAMY Chef du Service Habitat
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
- M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme

- M. Bernard GAESSLER Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS Adjoint au chef du service Environnement
- Mme Gwenhael BONTÉ Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires
- Mme Bernadette FOURNIER Adjointe au chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Mathias MONZIE Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Bernadette LAMOTTE Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain
- Mme Bernadette ROBIN Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le 7 juillet 2017

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Signé

Christian DUSSARRAT